



FORMATION



DURÉE

2 jours

DATES

14 et 15 octobre 2020

TARIF

Adhérents : 1 500€ TTC

Non-adhérents : 1 800€ TTC

LIEU

Paris

PUBLIC VISE

Décideurs des organisations, porteurs de projets, collectivités, entreprises, associations, établissements d'enseignement supérieur

Comprendre les politiques et les programmes européens relatifs au développement durable

Préparer son organisation et ses projets pour bénéficier des aides financières européennes

Les politiques européennes de l'environnement, de l'action climatique, de l'énergie et plus globalement du développement durable déterminent largement les actions menées sur le territoire national.

La politique de développement durable européenne est envisagée de façon intégrée et conduit à ce que les exigences environnementales et climatiques soient présentes dans l'ensemble des politiques européennes (PAC, politique de cohésion, de recherche et innovation, politique de la ville, etc.).

L'Union européenne a développé pour la période 2014-2020 un ensemble de programmes et d'instruments financiers qui contribuent à la mise en œuvre de ses politiques. Des moyens financiers importants sont ainsi mis à la disposition des porteurs de projets publics et privés pour développer leurs actions. Mais ces budgets ne sont pas toujours bien mobilisés au niveau national ou régional.

Le cadre financier pour la période 2021-2027 vient d'être défini et il est important de le connaître, et le comprendre.

En effet, mieux comprendre les politiques et les différents instruments de leur mise en œuvre (leur logique et les conditions de leur mise en œuvre) est un préalable nécessaire pour avoir davantage accès et mieux mobiliser les budgets européens.



Objectifs et compétences visés

- Connaître les **fondamentaux des politiques européennes de l'environnement, du climat et du développement durable**
- Comprendre les **instruments de la mise en œuvre de ces politiques et les programmes de financement**
- Etre en capacité de **choisir le programme le mieux adapté à ses projets**
- Disposer d'un **cadre** pour la définition d'une « **stratégie européenne** » pour votre organisation ou pour vos projets
- **Appliquer ces éléments à vos projets et à votre organisation**





Programme de la formation

1. Tour d'horizon des politiques européennes de l'environnement, du climat et du développement durable

- Fonctionnement des institutions européennes
- Les grandes politiques européennes de l'environnement, du climat et du développement durable : ressources naturelles (eau, sols, air), économie circulaire, nature et biodiversité, climat et énergie, politique de la ville, etc.
- Les modalités d'intervention : directives et règlements, agences européennes, procédures et outils (eco-label européen, EMAS, Natura 2000, etc.), les programmes de financement, etc.
- L'intégration de l'environnement dans les autres politiques européennes : PAC, politique de cohésion, politique de la ville

2. Les programmes et instruments financiers européens de la période 2014-2020

- Vue d'ensemble et logiques de fonctionnement
- Les Fonds structurels et INTERREG
- Les programmes spécifiques : Horizon 2020, LIFE, actions innovantes urbaines, etc.
- Quels programmes pour quels projets
- Les perspectives pour la période 2021-2027

3. Comment préparer son organisation et ses projets

- Quels projets pour quels programmes
- Eléments d'une stratégie européenne « organisation » et « projets »
- Quelques clés pour répondre efficacement à un appel à propositions européen.

Des travaux pratiques seront mis en place à partir des projets des participants ou de projets fictifs. L'ensemble de la formation se déroulera sur 2 journées soit une demi-journée pour la partie 1, 2 demi-journées pour les parties 2 et 3 et une demi-journée pour la partie pratique.



Les plus

+

Cette formation est proposée en partenariat avec **Enviropea, un cabinet conseil spécialisé dans les politiques et les financements européens du développement durable**. Enviropea est le bureau de référence du Ministère de la Transition Energétique et Solidaire pour l'accès des acteurs français au programme européen LIFE. Il assure la partie Environnement de l'action ACE 2020 (aide au conseil européen) de la Région Pays de la Loire.

+

Une **formation-action** mêlant apports théoriques et exercices de mise en situation pour permettre aux participants d'être actifs et d'appliquer le contenu de la formation à leurs situations et leurs projets.

+

Support de formation détaillant les étapes méthodologiques et les illustrations.





Formateur : Jean Pierre DUTRUGE

Délégué général Enviropea



Ingénieur agronome de formation et avec une expérience de terrain dans le développement locale (Pays des Baronnies dans le Sud de la Drôme), il est depuis plus de vingt ans totalement professionnellement investi dans les politiques, programmes et projets européens pour l'environnement, le climat et le développement durable : d'abord comme chargé de mission projets européens dans une Communauté de commune, puis comme coordinateur de l'équipe externe de la Commission européenne pour les projets LIFE Environnement en France (au sein des bureaux « Agence Paysages » puis ADAGE Environnement).

Depuis 2002, il a fondé et dirige l'association Enviropea qui accompagne les porteurs de projets de toutes natures (collectivités territoriales, entreprises, associations, etc.) dans leurs démarches de mobilisation et de gestion des financements européens.

Enviropea est devenu, en quelques années, l'organisation de référence au niveau national pour l'assistance aux porteurs de projets du programme européen LIFE (l'instrument financier pour l'environnement) – depuis 2013 le ministère de l'écologie en a fait son équipe externe d'assistance – mais aussi de tous les programmes (et ils sont nombreux) qui peuvent soutenir des projets dans ses domaines d'intervention.

Si Enviropea est légitimement spécialisée sur le programme LIFE, son équipe intervient ainsi sur les volets environnement-climat-énergie des programmes Horizon 2020, INTERREG, actions innovantes urbaines, BEST, etc.

Enviropea diffuse de nombreuses informations utiles via son site internet, son compte twitter et via une lettre d'information trimestrielle (et gratuite) disponible sur le site www.enviropea.com

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Sarah Dayan, Responsable RSE et Climat au Comité 21

dayan@comite21.org - Tel: +33 (0)1 55 34 75 29

Virginie Hugues, Chargée de mission RSE et Climat au Comité 21

hugues@comite21.org – Tél: +33 (0)6 10 47 52 10



Une qualité certifiée

Le Comité 21 s'engage à offrir des prestations de qualité, adaptées aux besoins de chacun. Il s'appuie sur des consultants-formateurs dont l'expertise est largement reconnue, et régulièrement validée. Les formations qu'il propose s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. Le Comité 21 est référencé sur Datadock, la plateforme de référencement commune à l'ensemble des financeurs.



Datadock



Paris
102 avenue des Ternes,
75017 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

www.comite21.org





Formation : bulletin d'inscription

L'ORGANISATION

Raison sociale :
N° TVA intracommunautaire :
N° de SIRET :
Adresse (société) :
Code postal / ville :
Nom et prénom de la personne en charge de la formation :
Ligne directe : E-mail :

LE(S) PARTICIPANT(S)

Nom : Prénom :
Ligne directe : E-Mail :
Fonction :

LA FORMATION

Intitulé du stage choisi :

Date :

PRIX en € TTC :

1 800 € TTC (non adhérent)

1 500 € TTC (adhérent)

Adhérent : Groupe National Grand Ouest

RÈGLEMENT

A. Par l'entreprise

1. Joindre un Kbis, un RIB et un chèque de 50 % du montant TTC avec ce bulletin
2. Joindre le solde 5 jours ouvrés avant le premier jour de la formation.

B. Par l'OPCA

Dans le cas d'une prise en charge par un OPCA nous vous demandons de joindre au bulletin d'inscription - un chèque de garantie du montant TTC de la formation. Ce chèque vous sera retourné dès règlement par cet organisme.
- une convention de formation professionnelle, établie en deux exemplaires, est systématiquement envoyée avec la confirmation.

L'inscription ne sera enregistrée qu'à réception du bulletin d'inscription et de l'acompte ou du chèque de caution.

Le Comité 21 se réserve le droit de refuser un stagiaire n'ayant pas réglé la totalité de son stage avant la formation.

Dans le cas d'une annulation ou d'un report par le client, les conditions sont les suivantes :

- Toute annulation d'inscription ou report doit être signalé par téléphone et confirmé par écrit.
- Une annulation ou un report intervenant 6 jours ouvrés ou plus avant le début de la formation n'impliquera aucun frais.
- Une annulation ou un report intervenant moins de 6 jours ouvrés avant le début de la formation donnera lieu à une facturation égale à 50 % du montant du stage à titre d'indemnité forfaitaire.
- Une formation annulée le jour même du stage sera due intégralement à titre d'indemnité forfaitaire.
- Toute formation commencée sera due intégralement.

À retourner à : Le Comité 21 – 102 avenue des Ternes – 75017 Paris

Email : dayan@comite21.org / hugues@comite21.org

Date :

Cachet de l'entreprise :

Nom et fonction du signataire autorisé :